



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*
CERTA

Paris, le 28 mars 2008
N° CERTA-2008-AVI-166

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Acrobat Reader

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-166>

Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-166
Titre	Vulnérabilité dans Acrobat Reader
Date de la première version	28 mars 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	CVE-2008-0883
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Élévation de privilèges.

2 Systèmes affectés

Acrobat Reader 8.1.x sur machine *Unix* ou *Linux*.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans *Acrobat Reader* permet à un utilisateur malveillant local d'élever ses privilèges.

4 Description

Sur des machines *Unix* ou *Linux*, le logiciel *Acrobat Reader* crée un fichier temporaire sans protection suffisante lors du traitement de certificats SSL. Cette vulnérabilité permet à un utilisateur malveillant local d'élever ses privilèges.

5 Solution

L'éditeur *Adobe* n'a pas émis de correctifs. Cependant des éditeurs de distributions *Unix/Linux* ont émis des correctifs. Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Adobe APSA08-02 du 11 mars 2008 :
<http://www.adobe.com/support/security/bulletins/apsa08-02.html>
- Bulletin de sécurité Gentoo GLSA-200803-26 du 18 mars 2008 :
<http://www.gentoo.org/security/en/glsa/glsa-200803-26.xml>
- Bulletin de sécurité Novell Suse SUSE-SR:2008:005 du 06 mars 2008 :
<http://lists.opensuse.org/opensuse-security-announce/2008-3/msg0001.html>
- Référence CVE CVE-2008-0883 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2008-0883>

Gestion détaillée du document

28 mars 2008 version initiale.